

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 16 octobre 2014 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 12 septembre 2014.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

DIA

Monsieur le Maire présente 3 DIA au Conseil. Les parcelles concernées sont AC 449 + AI 516 + AC 333.

Le Conseil n'opte pas pour la préemption de celles-ci.

TRAVAUX EN COURS

- Projet RD 235 : Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le projet d'aménagement de la traversée de la RD 235 et de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général
- Accès déchèterie : une discussion est engagée avec le SMICTOM sur l'organisation de la gestion des travaux qui doivent permettre un meilleurs accès à la déchèterie à partir de la voie départementale.
- Logement ancienne poste : afin de valoriser le logement de l'ancienne poste refait à neuf en vue d'être loué, Monsieur le Maire propose d'installer une cuisine équipée. Le Conseil valide ce projet et choisi parmi les 3 devis reçu celui de l'entreprise RCS pour un montant de 2 820€ TTC.
- Impasse de la Bégude : l'impasse ayant besoin d'être réaménagée Monsieur le maire propose au Conseil de choisir le bureau d'étude auquel sera confié la maîtrise d'œuvre. Le Conseil valide ce projet pour 2015 et choisit, parmi les 2 devis reçus, celui d'Ellipse pour un montant de 4 800€ HT.
- Appartement 5, rue du Moulin à huile : Laurent SENOT informe le Conseil que les locataires ont déclaré des remontées capillaires manifestes jusqu'au 1^{er} étage, où se situent les chambres. Afin de remédier à ce problème Laurent SENOT propose 3 devis .Le Conseil retient celui de Mathieu GONZALES pour un montant de 1 536€.
- Appartement 2, impasse des Vendangeurs : Laurent SENOT informe le Conseil que la locataire du logement 2, impasse des Vendangeurs a signalé une fissure importante dans sa baignoire. Il demande au Conseil de prendre position sur le changement de cette dernière. Le Conseil opte pour le changement afin d'installer une nouvelle baignoire.
- Ecole : Marie Anne Delay annonce que la pose des stores aura lieu les lundi 20 et mardi 21 octobre

BIBLIOTHEQUE

Aurélie CAPELLI propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale.

Le Conseil valide la politique de désherbage.

CCAS

Aurélie CAPELLI expose au Conseil les sujets traités lors du dernier Conseil d'administration et explique qu'elle a reçu plusieurs domazanais demandeur de l'aide concernant l'épicerie solidaire.

SMEG

Le Conseil décide d'approuver l'adhésion au SMEG de :

- La communauté d'agglomération de Bagnols sur Cèze
- La communauté de communes des

PLU

La phase de concertation du projet de PLU sera ouverte du 20 octobre au 7 novembre. Les documents seront mis à la disposition du public à la mairie pendant cette période.

FISCALITE

Monsieur le Maire expose qu'il faut revoir les taux de la taxe d'aménagement votée en 2011, puisqu'elle arrive à son terme au 31 décembre.

Le Conseil décide de maintenir le taux de 5% sur le territoire communal à l'exception de la zone industrielle qui passe à 3.5% afin de favoriser l'implantation des entreprises.

MOTO

Monsieur le Maire explique que M. ESPERANDIEU Norbert souhaite utiliser à nouveau son circuit. Il serait à l'usage unique de du pôle mécanique d'Alès et s'engage, avec la Fédération Française de Moto, à clôturer l'espace.

Le Conseil accepte la demande de M. ESPERANDIEU, sous réserve d'une utilisation dans le respect du voisinage quant aux nuisances sonores possibles.

Par ailleurs Mr ESPERANDIEU prépare l'organisation d'une épreuve d'enduro pour le printemps 2015 dont la date sera précisée ultérieurement.

CCPG

- Restauration collective : le projet de cuisine centrale est toujours à l'étude, M. CROUZET expose au Conseil que la dernière réunion sur ce sujet n'a pas donné lieu à conclusion.
- Taxi TAD : Monsieur le Maire explique que le premier bilan sur les TAD fait ressortir un coût annuel de 150 K€ et soulève un problème d'utilisation des demandes. En effet, 82% de ce coût annuel est attribué aux trajets hors territoire de la CCPG. (Les principaux trajets concernés sont ceux vers les hôpitaux d'Uzès et d'Avignon). La CCPG est en cours de réflexion sur des changements dans le règlement de l'utilisation des taxis TAD et une mutualisation des transports afin de favoriser une meilleure régulation.
- Crèche de Montfrin a été inaugurée, elle peut accueillir une trentaine d'enfants et pourra recevoir une quarantaine à partir de janvier 2015.
- Centre de Loisirs : une étude de mutualisation et d'harmonisation des services est en cours afin d'amener ce secteur à une cohésion territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

- **11 novembre :**
 - o P. STEEMERS propose au Conseil d'agrémenter la commémoration du 11 novembre par un spectacle sur le thème de la guerre, accessible aux enfants et aux parents. Le Conseil accepte cette proposition.
- **Communication**
 - o G. FAYAD fait un point sur l'avancée des Chroniques.
 - o Il explique que les dégradations sur les panneaux d'affichage ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et qu'un plexi supplémentaire va être installé pour le protéger.
- **Tourisme**
 - o V. CASTAN-COLLOMB rapporte que la commission tourisme a mis l'accent sur la mise en valeur du tourisme sur le territoire.

- **Ecole**
 - A. CAPELLI explique que les drapeaux, écusson et Déclaration des droits de l'homme seront installés sous peu à l'école.
- **Chiens secteur de Saint Sylvestre**

G. REYNAUD annonce que les nuisances dues aux aboiements des chiens sur le secteur de Saint Sylvestre sont en grande diminution.
- **Vignerons**
 - J.B. MANGIN explique au Conseil la modification en cours des statuts du Syndicat des Vignerons (les précédents dataient de 1976). Il fait un point sur les soucis rencontrés sur les périmètres du quai à marc lors des vendanges et propose d'envisager une convention entre la mairie et le Syndicat (mise à disposition des structures (quai à marc et bornes à eau) / participation pour l'entretien des structures et la consommation d'eau)
- **Espaces verts**
 - M. GAFFET signale que certains pins sur la commune ont grandi et qu'il faut penser à retirer les grillages de maintien qui enserrant leur tronc.
- **Sculpture Albert Féraud**
 - L. DONNET propose au Conseil de valider le déplacement de la sculpture d'Albert Feraud depuis le foyer jusqu'à la place Albert Feraud. Le Conseil valide ce déplacement et invite le Maire à en informer l'académie des Beaux-Arts où cette sculpture est classée.
- **Vieilles écoles**
 - A. Capelli demande si on peut nettoyer les arbres et pierres dans la cour des vieilles écoles